

ZONING DES PLENESSES : ZONING PLENESSES CLUB.

- L'histoire du zoning est ancienne puisqu'elle remonte à 1973 (il y a près de 35 ans !) époque à laquelle la SPI+ est déjà à la recherche de terrains à destiner à l'implantation d'entreprises et PME.
- Après études et repérages dans la région, elle fixe son choix sur une zone de quelques 175 ha situés à cheval sur les communes de Dison, Thimister-Clermont et Welkenraedt :
 - ce sont des terres agricoles
 - quelques PME isolées sont déjà installées dans cette zone
 - l'appellation donnée au départ à cette zone est zoning de Verviers-Nord qui se transformera avec le temps en zoning Les Plénesses reprenant ainsi le nom du lieu-dit.
- La surface de 175 ha est répartie de la façon suivante :
 - 122 ha environ sur le territoire de Thimister-Clermont (70%)
 - 44 ha environ sur le territoire de Dison (25%)
 - 9 ha environ sur le territoire de Welkenraedt (5%)
- Le démarrage du zoning va prendre des années :
 - expropriations et achat des terres agricoles
 - études des infrastructures à réaliser
 - en 1979, la SPI+ est propriétaire de 63 ha (36% du total) mais non d'un seul tenant et dresse un plan d'équipement général de près de 9 millions d'euros
- En 1989, les premiers plans d'un accès autoroutier pour le zoning à Elsaute sont dressés puis reportés dans l'attente d'un tracé définitif pour le TGV
- En 1990, le démarrage du zoning s'accélère par la construction d'une nouvelle route (rue Zénobe Gramme) reliant Andrimont à la route des Plénesses, existante. Cela permet le déménagement de l'EIB devenue AREVA qui s'installe dans le zoning (partie Dison). Plusieurs entreprises viennent rapidement border la rue Zénobe Gramme.
- En 1992, 80 ha de la zone de Thimister-Clermont sont affectés en zone de loisirs. En effet, deux projets successifs y sont proposés : un parc de loisirs à thème puis un outlet-mall.
Après maintes péripéties, ces projets n'aboutissent pas si bien que les 80 ha sont réaffectés à l'activité industrielle en 1998.
Pendant cette période, le développement de la partie Nord du zoning a évidemment été ralenti.
- Cependant les infrastructures routières sont nécessaires : en 1994, rue de l'Avenir, rue Sur Les Thiers, et voirie de contournement (chemin de Xhénorie)

A cela, il faut ajouter un bassin d'orage de 8.000 m³ destiné à recueillir les eaux pluviales de la partie basse du zoning.

- En 1995, le zoning compte 22 entreprises fournissant 429 emplois, mais les difficultés d'accès à la zone sont criantes et seul l'accès à partir d'Andrimont est correct.
- C'est pourquoi, en 1995 est construite la voirie principale (rue des 3 Entités) autour de laquelle pourront s'articuler d'autres artères dans le futur.
- En 1996, l'accès autoroutier à Elsaute (côté Nord) est ouvert (vers Liège et venant d'Allemagne).
Cependant, tout n'est pas satisfaisant puisque le futur accès principal au zoning se fait toujours attendre, rendant problématique le développement du zoning :
 - la partie Sud de l'échangeur autoroutier à Elsaute (venant de Liège et vers l'Allemagne) toujours en attente du tracé définitif du TGV
 - le tronçon de route entre cet échangeur et la voirie principale (à cette époque, c'était un chemin de campagne très étroit qu'il a fallu mettre à sens unique pour des raisons de sécurité)
- C'est finalement en 2003 que ce « goulot » saute avec :
 - à Elsaute, la mise en service
 - d'un nouveau pont sur l'E40
 - de l'échangeur Sud, d'un rond-point et d'un accès direct vers le zoning
 - l'ouverture d'une nouvelle route de liaison (Bois-La-Dame) entre l'échangeur et la voirie principale (rue des 3 Entités)
- Des voiries secondaires, pour accueillir de nouvelles entreprises sont aussi construites : rue du Progrès, rue des Nouvelles Technologies, rue Grondal en 2004, rue des Waides en 2006
- Sont en cours de réalisation encore aujourd'hui :
 - un bassin d'orage (11.000 m³) pour la partie Nord du zoning ainsi qu'une réserve d'eau d'incendie
 - la rue du Tiège et la rue Abot
- Le développement du zoning s'est accéléré ces dernières années grâce à tous ces travaux qui n'ont pu être menés à bien qu'avec l'étroite collaboration de la SPI+, de la Région Wallonne qui octroie des subsides pour la réalisation des infrastructures et des communes qui paient la partie non subsidiée (25% du coût total ramené depuis peu à 20%)
- Enfin, le zoning avait encore une particularité : celle de n'avoir qu'une partie du zoning (celle sur le territoire de Dison) reconnue en zone franche dans le cadre du Plan Marshal Wallon.
Après plusieurs mois d'efforts, cette anomalie a pu être corrigée. Le Gouvernement Wallon a proposé de modifier le décret pour que tous les zonings

à cheval sur plusieurs communes soient reconnus en zone franche (qui permet une aide supplémentaire à l'investissement) dans leur entièreté. C'est quand même plus cohérent

- Aujourd'hui, le zoning compte 100 entreprises procurant plus de 1.500 emplois tandis que 10 entreprises supplémentaires sont attendues à court terme. La partie Sud du zoning (Welkenraedt et Dison) est quasi saturée tandis que la partie Nord (Thimister-Clermont) grâce aux nouvelles voiries, doit s'attendre à un développement rapide
- Tous les travaux d'équipement nécessitent des capitaux importants, y consacrés par les communes via des emprunts et donc une charge de dette importante. En conséquence, pour les communes et contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, le bilan financier du zoning n'est pas actuellement positif (et loin s'en faut) mais négatif. Cependant pour ces communes, c'est une participation au redéploiement économique de la Wallonie en termes d'emplois et donc un fameux défi à relever sur l'avenir
- Que trouve-t-on comme entreprises dans ce zoning ?
 - des entreprises de tailles très différentes avec un grand nombre de PME
 - des entreprises de production de produits
 - des entreprises actives dans les domaines de la construction, du transport, de l'horeca, du commerce de gros, des loisirs, ...
 - des entreprises mettant en œuvre les nouvelles technologies
- Comment maintenir des contacts avec les responsables d'entreprises (et donc susciter une « vie » à travers le zoning) alors que ceux-ci sont déjà fort accaparés par la gestion quotidienne et son lot de problèmes à résoudre ?
- En 1996, a été mis sur pied un « club d'entreprises » où les dirigeants d'entreprises pouvaient se rencontrer pour apprendre à se connaître, pour parler de la vie de leur entreprise, pour s'entraider ou évoquer les problèmes inhérents à l'ensemble du zoning
- Très vite, ces réunions ont été reprises par la SPI+. Le dynamisme de ces rencontres a atteint un maximum avec l'organisation d'une journée « Portes ouvertes » pour l'entièreté du zoning en 2000. Cet élan s'est fortement ralenti par la suite parce que les entreprises ne trouvaient pas ce qu'elles cherchaient :
 - l'ordre du jour était préparé par des extérieurs avec des points peu « accrocheurs »
 - trop peu de réflexions sur des sujets intéressants toutes les entreprises
- Les rencontres se sont donc espacées alors que le zoning continuait à se développer très vite

- Fin 2006, quelques jeunes responsables d'entreprises ont émis le désir de se rencontrer plus régulièrement en faisant le constat suivant :
 - il y a peu de contact entre les entreprises alors que leur nombre grandit très vite
 - certains achètent loin ce qu'ils peuvent se procurer dans le zoning
 - il y a intérêt à effectuer des achats groupés dans plusieurs domaines
 - il y a intérêt à échanger les expériences de chacun
- Autre constat : pour avoir une meilleure chance de succès, il faut que l'initiative vienne des entreprises elles-mêmes, même si elle est soutenue par les Administrations communales et la SPI+
- Un petit groupe s'est mis au travail pour concrétiser le projet et a contacté toutes les entreprises du zoning. La réponse est positive et l'intérêt certain.
- Aujourd'hui, le travail a bien avancé :
 - un nom et un logo
 - un site internet en préparation
 - des projets sont listés
 - identification uniforme des entreprises
 - faire connaître les activités du zoning dans un large rayon
 - audit énergétique par l'UWE
 - achats groupés
 - autres projets à définir par les entreprises
- C'est pourquoi, le « Zoning Plénesses Club » ambitionne de démarrer ce 25 juin 2007.